



Allocation travailleur amiante

Par **meuge**, le **08/10/2009** à **16:03**

Bonjour,
mon époux a travaillé au chantier naval de la seyne sur mer dans le var de 1971 à 1986 dont
3 années d'apprentissage.
pour la retraite la 1ere année n'est pas prise en compte
je voudrais savoir si ces années d'apprentissage sont pris en compte pour le départ à l'ATA
car mon mari pourrait partir dès le début de l'année prochaine.
si non, il devra attendre encore je ne sais combien d'année.
merci.